

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 5 avril 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Erwan Franel, fait la lecture de l'ordre du jour.

16-04-01

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

16-04-02

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Autorisation de dépense pour l'aménagement de la Pointe-aux-Orignaux

ATTENU QU'un comité travaille sur un plan d'aménagement dans le secteur du quai à la Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE ce plan d'aménagement se veut un projet rassembleur pour la communauté ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a un programme d'embellissement et de mise en valeur pour les sites d'accueil et que la Municipalité bénéficie d'une subvention de 2 000 \$;

16-04-03

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise la dépense d'environ 16 000 \$ plus taxes pour l'aménagement de la Pointe-aux-Orignaux ;

ADOPTÉ**7. Dépôt du projet Fil Rouge au Prix du Patrimoine**

ATTENDU QUE Les Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent auront lieu en 2016 et que la remise des prix régionaux aura lieu à Saint-Denis-de-La-Bouteillerie le 11 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE Les Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent sont organisés aux deux ans par le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a un intérêt à déposer sa candidature au Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent ;

16-04-04

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le conseil municipal dépose un dossier de candidature conjointement avec la municipalité de Saint-Pacôme dans la catégorie no 2 « Transmission interprétation et diffusion pour le projet « Fil Rouge ».

ADOPTÉ**8. Nomination des représentants au conseil d'administration de Fil Rouge**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle est un membre fondateur de la Corporation Fil Rouge ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration sera bientôt formé lors de la tenue de sa première assemblée de ses membres ;

ATTENDU QUE la Corporation Fil Rouge projette d'offrir à la municipalité de Rivière-Ouelle de nommer deux membres à son conseil d'administration ;

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée à participer au conseil d'administration de la Corporation Fil Rouge ;

16-04-05

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil nomme comme représentant au sein du conseil d'administration de la Corporation Fil Rouge, M. Roger Martin et M. Louis-Georges Simard.

ADOPTÉ**9. Protocole d'entente avec la Corporation historique et culturelle pour la réparation du quai**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a adopté lors de sa séance ordinaire le 7 juillet 2015 la résolution 15-07-10 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorisait son directeur général de l'époque, M. Adam Ménard, à signer, au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle ;

16-04-06

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal autorise son nouveau directeur général secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ**10. Octroi de contrats pour les travaux de rénovation du futur bureau municipal**

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation du bâtiment situé au 133 Route 132 ;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées aux bureaux de la Municipalité par les entreprises suivantes : Construction Ferdinand Laplante Inc. (142 880\$), Marcel Charest et fils inc. (141 273,32\$), Construction Dumais et Pelletier inc. (141 250\$) ainsi que Kamco Construction (144 250\$) ;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à la vérification des soumissions reçues et que celles-ci étaient toutes conformes;

ATTENDU QUE Construction Dumais et Pelletier inc. est le plus bas soumissionnaire ;

16-04-07

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil donne le mandat pour les travaux de rénovation du futur bureau municipal à Construction Dumais et Pelletier Inc. au montant de 141 250 \$ plus les taxes.

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le contrat avec Construction Dumais et Pelletier Inc. ainsi que tout autre document relatif au dit mandat avec Construction Dumais et Pelletier Inc.

ADOPTÉ

11. Offre de service de GHD pour l'inspection de la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire analyser ses bâtiments municipaux pour localiser la présence d'amiante ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de GHD pour l'inspection de la présence d'amiante dans 3 bâtiments municipaux soit le 106, rue de l'Église, le 111, rue de l'Église ainsi que le 149, chemin du Haut-de-la-Rivière au montant d'environ 2 525 \$ plus taxes sur la base de 6 échantillons ;

16-04-08

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de GHD et autorise une dépense d'environ 2 525 \$ pour l'inspection de la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux.

ADOPTÉ

12. Participation au colloque archéologique de Montmagny – présentation des fouilles à Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE les fouilles archéologique ont été réalisé en 2007 par Ruralys ;

ATTENDU QUE M^{me} Dominique Lalande, directrice générale de Ruralys, présentera les fruits des recherches de Ruralys lors d'une conférence dans le cadre du colloque archéologique de Montmagny ;

ATTENDU QUE la Municipalité investie dans son patrimoine historique via divers Comités et projets et que les résultats des fouilles sont d'intérêts ;

ATTENDU QUE pour participer à la conférence, des frais d'inscriptions de 80 \$ sont exigés ;

16-04-09

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil autorise M^{me} Nancy Fortin a participer à la conférence ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 80 \$ pour les frais d'inscriptions plus les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉ

13. Projet de Vrille Art Actuel - Sedna

ATTENDU QUE le projet Sedna est un projet de médiation culturelle;

ATTENDU QUE le projet Sedna implique les enfants et les citoyens de Rivière-Ouelle ainsi que les citoyens du Kamouraska;

ATTENDU QUE cette activité implique une installation temporaire des œuvres créées par les citoyens et les enfants sur le quai de Rivière-Ouelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle désire que le secteur de la Pointe-aux-Orignaux accueille des activités culturelles;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu à l'automne 2017;

16-04-10

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise les artistes à utiliser le quai de Rivière-Ouelle pour l'installation des œuvres.

QUE le mode d'installation soit approuvé par les travaux publics au préalable.

QUE le conseil municipal offre les services des travaux publics et le matériel nécessaire à l'installation des œuvres jusqu'à concurrence de 1 000\$ au total pour la réalisation du projet Sedna.

QUE le conseil municipal appui le projet Sedna de Vrille Art Actuel.

ADOPTÉ

14. Appui à la Corporation du parc nautique pour leur demande d'aide financière au Fond de développement Territorial (FDT) pour le projet de descente de bateau

ATTENDU QUE le Corporation du parc nautique Inc. (CPN) désire faire certains travaux à la descente de bateaux dans la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE le site est public et accessible par les citoyens;

ATTENDU QUE ce projet permettra aux citoyens de Rivière-Ouelle et des environs de profiter plus facilement de la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE ce projet facilitera l'accès des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Lacs à la rivière Ouelle pour leurs besoins;

ATTENDU QUE ce projet aura également un impact au niveau touristique;

ATTENDU QUE ledit bail prévoit déjà que le CPN est responsable de maintenir les ouvrages et d'y aménagé de nouveaux ouvrages ou constructions;

16-04-11

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil en conformité avec le bail existant, confirme que le CPN est autorisé à y construire une descente de bateaux et est responsable de la gestion de cette descente.

QUE le Maire est autorisé à signer tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ

15. Extension du bail avec la Corporation du parc nautique jusqu'au 28 février 2018

ATTENDU QUE l'actuel bail se terminera en date du 28 février 2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette demande de prolongation ;

ATTENDU QUE la Corporation du Parc Nautique de la rivière Ouelle a signifié son intérêt pour la prolongation du bail pour un an supplémentaire ;

ATTENDU QUE le bail actuel prévoit que celui-ci peut être reconduit suite à une entente entre les parties ;

16-04-12

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal accepte la prolongation de la durée du bail jusqu'au 28 février 2018.

ADOPTÉ

16. Adoption du budget d'entretien du ruisseau de l'Eau Clair

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé les travaux en cours d'eau prévus par la MRC de Kamouraska en 2016 par la résolution 16-01-12 ;

ATTENDU QUE les travaux prévus sur le ruisseau de l'Eau Clair ne figuraient pas sur la liste des travaux approuvés ;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 2 205.57 \$ dont 25 % (551.39 \$) sera assumé par la municipalité et 75 % sera assumé par les propriétaires situés dans le bassin versant du ruisseau de l'Eau Clair ;

16-04-13

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil appuie les travaux d'entretien sur le ruisseau de l'Eau Clair prévus par la MRC en 2016 et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le Conseil demande de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus sur le ruisseau de l'Eau Clair en 2016 ;

QUE le Conseil est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables au bassin versant localisés en amont des travaux ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions ;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ

17. Mandat additionnel à un consultant externe pour l'embauche du directeur général et un plan de développement

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté l'embauche de son nouveau directeur général, M. Erwan Franel, dans sa résolution 16-03-03 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un mandat additionnel pour un consultant externe pour la rétroaction et le suivi des candidats dans le processus d'embauche ainsi que pour un plan de développement ;

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin d'environ 20 heures supplémentaires ;

16-04-14

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte le mandat additionnel pour un consultant externe tel que mentionné ci-dessus ;

QUE le conseil autorise la dépense d'environ 2 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

18. Adoption du règlement 2016-2 visant à modifier le règlement numéro 1991-4 édictant les normes relatives à la construction partie IV

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit l'obligation d'installer une clôture pour une piscine hors terre dont la hauteur est de 1.5 mètre ou moins;

ATTENDU QUE la réglementation provinciale prévoit l'obligation d'installer une clôture pour une piscine hors terre dont la hauteur est de 1.2 mètre ou moins;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier son règlement par rapport à la réglementation provinciale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Rémi Beaulieu lors de la session régulière du 1^{er} mars 2016;

16-04-15

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-2 aussi appelé « Règlement visant à modifier le règlement numéro 1991-4 édictant les normes relatives à la construction » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement concernant la construction numéro 1991-4 est modifié pour ajouter ce qui suit à l'article 3.2.9 «Installation de piscine» :

3.2.9.3 b) Toutefois, les parois d'une piscine hors terre peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de cette clôture ou mur. S'il n'y a pas de clôture ou de mur qui entoure la piscine et si la piscine est entourée d'un garde-fou d'une hauteur minimale de 1.2 mètre et la promenade ne doit pas être aménagée de façon à y permettre l'escalade.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard, maire

Erwan Franel, directeur général

19. Fondation André-Côté

ATTENDU QUE la Fondation André Côté demande l'autorisation de la Municipalité pour circuler sur son territoire dans le cadre du Défi Vélo André Côté le 2 juillet prochain ;

ATTENDU QUE la Fondation André Côté demande la collaboration de la Municipalité pour l'organisation de la pause et du dîner ;

ATTENDU QUE la Fondation André Côté demande à la Municipalité de fournir un employé et une camionnette avec gyrophares dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur une partie de son parcours;

ATTENDU QUE la Fondation André Côté demande à la Municipalité d'organiser un petit rassemblement de citoyens aux abords de la route pour encourager les cyclistes ;

ATTENDU QUE le Défi Vélo est une activité annuelle au profit de la Fondation André Côté dont la mission est de rendre accessible gratuitement une gamme de services d'entraide, d'accompagnement, de confort et de soutien aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches ;

16-04-16

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise les participants du Défi Vélo André Côté à circuler à l'intérieur de la Municipalité ;

QUE le conseil accepte de rendre les bureaux de la caserne (149, chemin du Haut-de-la-Rivière) disponible gratuitement pour la pause et le dîner ainsi que de recruter deux bénévoles pour offrir les collations et les breuvages aux cyclistes ;

QUE le conseil accepte de fournir un employé et une camionnette avec gyrophares pendant le Défi Vélo André Côté ;

QUE le conseil publie dans le Rivière-Web un article demandant aux citoyens de venir encourager les cyclistes au pont de Rivière-Ouelle le 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ**20. Mise à niveau du système de classement et de gestion des archives**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire une mise à niveau du système de classement et de gestion des archives ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la mise à niveau du système de classement des Archives de la Côte-du-Sud au montant de 840 \$ plus taxes équivalent à 28 heures;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'embauche temporaire d'un stagiaire pour la gestion de ses archives ;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'embauche dans l'éventualité où elle se verra attribuer la subvention d'emploi d'été «Desjardins-jeunes au travail» qui contribue à 50 % du salaire de l'employé ;

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin du stagiaire pour une période de 180 heures au salaire minimum (10.75 \$ au 1^{er} mai 2016) ;

16-04-17

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services pour la mise à niveau du système de classement des Archives de la Côte-du-Sud au montant de 840 \$ plus taxes;

QUE le Conseil autorise l'embauche d'un stagiaire pour la gestion de ses archives pour une période de 180 heures conditionnel à l'obtention de la subvention d'emploi d'été «Desjardins-jeunes au travail» pour un montant d'environ 967.50 \$ plus les charges sociales.

ADOPTÉ

21. Dépôt du rapport 2014 pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Le directeur général dépose le rapport 2014 pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

22. Entente relative à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska adopté le 9 mars 2016 une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE cette Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie supportera des initiatives de développement local et régional en lien avec les priorités annuelles;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les acteurs de premier plan pour planifier leur développement;

ATTENDU QUE le protocole MRC-Municipalité a pour objet de fixer les engagements de la MRC et de la municipalité relativement au partenariat qu'elles désirent établir en vue de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FDT-Volet amélioration des milieux de vie);

ATTENDU QUE la Politique repose sur une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec, les élus municipaux et les acteurs du développement local et régional;

16-04-18

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal s'engage à avoir un plan de développement local et à le mettre en œuvre ;

QUE le conseil municipal s'engage à remettre, préalablement à la réalisation de projets les priorités annuelles municipales à la MRC ;

QUE le conseil municipal s'engage à sélectionner pour les projets municipaux le ou les projets à réaliser pour la durée de l'entente ;

QUE le conseil s'engage à respecter le cadre normatif de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

QUE le conseil autorise monsieur Louis-Georges Simard, Maire, à signer l'entente relativement à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉ

23. Utilisation du surplus affecté au déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière sont presque complétés ;

ATTENDU QU'un montant de 80 000 \$ du surplus non affecté a été affecté au 31 décembre 2014 pour le déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière selon la résolution 15-03-04 adopté par le Conseil municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser un montant de 64 221 \$ de ce surplus affecté pour défrayer les coûts de ce projet au 31 décembre 2015 ;

16-04-19

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 64 221 \$ soit retiré du surplus affecté au 31 décembre 2015 pour défrayer les coûts des projets ;

ADOPTÉ

24. Fête des citoyens

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle organise depuis plusieurs années la fête des citoyens le premier samedi de juin de chaque année;

ATTENDU QUE cette activité permet de reconnaître les bénévoles, les jubilés, les nouveau nés et les nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE cette activité est très appréciée des citoyens et que le taux de participation est important;

ATTENDU QUE cette activité permet le réseautage entre les citoyens et que cet évènement permet une proximité avec les membres du personnel ainsi que les membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE cette activité est familiale et pour tous;

ATTENDU QUE pour l'année 2016 la Municipalité estime que le déboursé total pour la fête sera d'environ 2 500\$;

16-04-20

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal demande une participation financière de 500\$ dans le cadre du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 2 500 \$ pour la fête des citoyens.

ADOPTÉ

25. Commande d'arbre à l'Association Forestière bas-laurentienne (AFBL)

ATTENDU QUE le comité d'embellissement de Rivière-Ouelle souhaite commander 970 arbres dont 450 feuillus et 520 conifères de diverses variétés. Ces arbres seront ensuite distribués gratuitement aux contribuables qui en feront la demande écrite ou par téléphone au bureau municipal avant le 1^{er} mai prochain.

16-04-21

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise le Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle à commander 970 arbres dont 450 feuillus et 520 conifères de diverses variétés auprès de l'Association Forestière bas-laurentienne sans aucun frais ;

QUE le comité d'embellissement distribue ces arbres aux contribuables qui en auront fait la demande avant le 1^{er} mai 2016 ;

ADOPTÉ

26. Adoption du règlement 2016-3 décrétant la modification de l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

16-04-22

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-3 aussi appelé «Règlement 2016-3 décrétant la modification de l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1» soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 2009-8 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'Accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire faire publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard, maire

Erwan Franel, directeur général

27. Adhésion à la Société Historique de la Côte-du-Sud

16-04-23

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense de 25 \$ pour l'adhésion à la Société Historique de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

28. Adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport

16-04-24

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense de 100 \$ pour l'adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport.

ADOPTÉ

29. Avis de motion du règlement relatif à la prévention incendie

Le conseiller, M. Jean Vézina, donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement relatif à la prévention incendie.

30. Offre de service professionnelle de Englobe pour une étude géotechnique dans le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE suite aux pluies diluviennes du 28 et 29 octobre dernier, la Municipalité doit procéder à la mise en place d'un enrochement le long du

chemin de la Pointe sur la Rive Nord de la Rivière-Ouelle vis-à-vis les numéros civiques 138-142 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à une étude géotechnique dans cette partie du chemin de la Pointe comportant la réalisation de deux forages projetés à 12 mètres de profondeur ainsi qu'à un profil scissométrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Englobe pour les travaux mentionnés ci-dessus au montant de 12 000 \$ plus taxes ;

16-04-25

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil donne le mandat à Englobe pour une étude géotechnique tel que mentionné ci-dessus conditionnel à l'approbation du ministère de la Sécurité Publique ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 12 000 \$ plus taxes pour les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

31. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO-ENVIROLAB	241.45 \$
BRÛLERIE DE L'EST INC.	133.00 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	521.68 \$
CANADIAN TIRE	11.49 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	175.35 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	841.65 \$
CO-ÉCO	132.45 \$
DÉNEIGEMENT GINETTE BOUCHER	5 380.50 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	1 036.50 \$
ÉCO-L'EAU	6 523.87 \$
FERME JASLYN ENR.	258.69 \$
LA FINE BOUCHE	114.98 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	514.25 \$
GROUPE DYNACO	280.48 \$
INFORMATIQUE IDC	18.98 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	149.54 \$
LGT INC.	2 759.40 \$
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	86.23 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	69 297.34 \$
ORDINA-SHOP ENR.	378.83 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	171.88 \$
ROGER DUBÉ	74.73 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	13.74 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	404.61 \$
SIGMA AUTOMATISATION	449.84 \$
SIGNALISATION LÉVIS	669.96 \$
THIBAULT GM	795.68 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	30 255.68 \$
TOTAL:	121 704.78 \$

16-04-22

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

32. Correspondance

- Accusé de réception de notre résolution 16-02-08 du député fédéral, M. Bernard Généreux ;
- Lettre du Ministère concernant l'acceptation d'une aide financière de 10 500 \$ pour l'élaboration de notre politique MADA ;
- Résolution de la MRC relativement à la demande d'appui de la MRC Pierre-De-Saurel concernant la Loi sur la société d'habitation du Québec ;
- Lettre de la MMQ concernant leur AGA ;
- Lettre de remerciement de la Société canadienne du cancer ;
- Mémo de notre député fédéral concernant le budget fédéral 2016.

33. Demandes de don

16-04-27

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 25 \$ pour le Comité permanent colloque aînés(-es) du Kamouraska ;
- 25 \$ pour la Traversée ;
- 30 \$ pour le Baseball mineur de La Pocatière ;
- 75 \$ pour la Goulée (Fondation Bouchard du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière).

ADOPTÉ

34. Varia

Le Conseiller, M. Dario Gagnon, a suivi sa formation avec succès sur le comportement éthique.

35. Période de questions

Question : Un chemin privé a été ouvert?

Réponse : Le chemin d'Auteil a été ouvert à l'initiative de Transport en vrac comme il le fait à chaque année environ à la même date.

Question : Vous devriez ajouter au règlement du point # 29 l'obligation du détecteur de monoxyde de carbone.

Réponse : Le Maire retient la suggestion.

Question : Le stationnement pour les personnes handicapées est beaucoup trop près de la porte d'entrée de la salle du Tricentenaire.

Réponse : La Municipalité va vérifier avec le responsable des travaux publics pour la modification du stationnement.

Question : Le chemin de la Cinquième-Grève Ouest est très endommagé.

Réponse : La Municipalité est au courant. Nous attendons le dégel pour statuer. L'Anse-des-Mercier a été priorisé en 2015.

Question : Un citoyen demande des précisions sur la consommation en eau potable.

Réponse : Le Maire donne les explications complémentaires.

Question : Des rapports sur la consommation en eau potable sont faits chaque année?

Réponse : Oui.

Question : Que se passe-t-il avec le règlement sur les roulottes?

Réponse : Deux situations : Il n'y aura pas de changement prévu pour les terrains vacants; seuls ceux avec un droit acquis peuvent avoir un roulotte sur un terrain vacant. Nous examinons la réglementation quant à la présence d'une roulotte sur un terrain déjà construit.

36. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 26 avril 2016 à 19h00.**

37. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 3 mai 2016 à 20h00.**

38. Levée de l'assemblée**16-04-28**

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h32.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Erwan Franel
Directeur général, secrétaire-trésorier